

DES SOURCES RADIOACTIVES

PAS DE ÇA CHEZ MOI !



© ANDRA

Votre grand-père a travaillé en Afrique centrale et en a ramené une belle collection de minéraux ? Votre belle-mère était chimiste et a conservé dans sa cave quelques potiquets de poudres colorées ? La vieille boussole d'Oncle Marcel brille la nuit ?

Certains particuliers possèdent, la plupart du temps sans le savoir, des sources radioactives.

- Certains minéraux par exemple (la pechblende, la torbernite, l'autunite et la monazite, entre autres) contiennent en effet des concentrations non négligeables d'uranium et de thorium, des substances radioactives naturelles.
- Certains produits de laboratoires, jadis utilisés notamment en pharmacie, sont des composés d'uranium ou de thorium (acétate ou nitrate d'uranyle, nitrate de thorium).
- Le radium a été utilisé jusque dans les années 1960 pour ses propriétés luminescentes : les aiguilles d'anciens réveils ou boussoles par exemple en sont parfois recouvertes.



COMMENT RECONNAÎTRE UNE SOURCE RADIOACTIVE ?



Dans certains cas, le symbole de radioactivité figure sur le récipient. Ou des indications sur l'étiquette permettent clairement d'identifier la nature du produit. Par exemple, la présence des symboles chimiques de l'uranium (U), du thorium (Th) ou du radium (Ra-226) . Ou l'objet brille la nuit sans avoir été précédemment exposé à la lumière.

Les photos de cette brochure montrent quelques exemples caractéristiques d'objets radioactifs susceptibles de se retrouver chez des particuliers.

En cas de doute, contactez l'AFCN ! Sur base de la description de l'objet ou de photos, nos experts pourront vous aider à identifier la source. Le cas échéant, un expert de l'AFCN viendra sur place effectuer des mesures et évacuer la source radioactive.

EST-CE DANGEREUX ?

QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ?



Le danger de ces sources est généralement limité mais un certain nombre de précautions simples permettent de limiter le risque au maximum :

- Le risque principal réside dans l'ingestion ou l'inhalation de substances radioactives : évitez de les manipuler inutilement ; portez des gants lors de toute manipulation ; conservez-les dans un récipient ou un sac fermé.
- Le rayonnement externe émis par ces sources diminue avec la distance : évitez qu'elles soient entreposées dans des endroits fréquentés.
- Ces sources (les minerais en particulier) peuvent parfois émettre du gaz radon : ventilez régulièrement la pièce où elles sont entreposées.

Dans certains cas, heureusement rares, les sources radioactives peuvent être d'une intensité dangereuse : typiquement d'anciennes aiguilles de radiothérapie



QUE FAIRE SI JE SOUPÇONNE LA PRÉSENCE D'UNE SOURCE RADIOACTIVE CHEZ MOI ?



Contactez l'AFCN !

Après avoir évalué la situation sur base des données que vous lui aurez fournies, un de nos inspecteurs se rendra chez vous dans les plus brefs délais afin d'effectuer des mesures de radioactivité sur l'objet. S'il est réellement radioactif, notre inspecteur procédera à son évacuation immédiate.

Il vous fera alors signer un formulaire de demande de prise en charge de la source radioactive.

COMBIEN ÇA COÛTE ?



L'enlèvement est gratuit pour les particuliers pour autant que soient respectées les conditions suivantes :

- La source radioactive n'a jamais été utilisée par son détenteur à des fins économiques ou professionnelles ;
- La source ne provient pas d'un établissement industriel autorisé ou qui aurait dû l'être ;

Les paratonnerres et les détecteurs de fumée ionique sont exclus du système de financement. Il existe pour ces catégories des procédures spécifiques.

Les coûts de traitement de ces déchets radioactifs sont pris en charge par l'ONDRAF dans le cadre du programme de financement des sources radioactives dites « orphelines ».



ATTENTION !

Certains produits et sources radioactives sont parfois mis en vente sur internet. Il est interdit d'acheter de telles sources sans avoir préalablement vérifié qu'elles n'étaient pas soumises à la réglementation relative au transport et à l'importation des sources radioactives ou qu'elles ne sont pas soumises en Belgique à une autorisation de stockage et d'utilisation. Contactez d'abord l'AFCN car les mentions fournies sur le site internet peuvent être trompeuses. Un particulier qui a acquis en connaissance de cause un produit radioactif devra en supporter les frais de traitement.

CONTACT

Agence fédérale de Contrôle nucléaire
rue Ravenstein 36
1000 Bruxelles

Tel. : 02 289 21 11

Fax : 02 289 21 12

E-mail : pointcontact@fanc.fgov.be

Personne de contact : Stéphane Pepin

Tel. : 02 289 20 69

E-mail : stephane.pepin@fanc.fgov.be